

ÉVALUATION DISPOSITIF « MARCHÉS QUALIFIANTS »

SYNTHÈSE – Octobre 2022

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



OBJECTIFS : Les marchés de formations qualifiantes contribuent à la **stratégie régionale de formation professionnelle continue** aux côtés d'autres modalités de financement et d'organisation de l'offre, notamment les dispositifs : appels à projets, aides individuelles ainsi que les habilitations de service public (HSP) socle et 1er niveau qualification.

Ce dispositif de marchés qualifiants s'inscrit donc dans l'offre globale de service visant la construction de parcours individuels permettant, par étapes si nécessaire, l'obtention d'une certification reconnue nationalement ou par une branche professionnelle puis l'accès à l'emploi. Il est déployé depuis 2018 dans le cadre de campagnes couvrant l'ensemble du territoire Néo-Aquitain et une diversité de secteurs d'activités. Ce dispositif vise ainsi à **déployer une offre de formation qualifiante**, ayant aussi vocation à répondre aux besoins à court/moyen et long terme des territoires, aux métiers et secteurs en tension et aux difficultés de recrutement des entreprises.



PUBLIC CIBLE : Les parcours qualifiants et certifiants, financés par la Région sont destinés :

- Aux **demandeurs d'emploi** (inscrits ou non à Pôle emploi), déjà titulaires d'une certification et/ou d'une expérience professionnelle.
- Aux **salariés des structures de l'insertion par l'activité économique**.

Sont en particulier visés les publics jeunes, en difficultés, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires de minima sociaux, ainsi que certains salariés en parcours d'insertion. Il est à noter toutefois que les publics les moins qualifiés sont plutôt orientés vers l'offre HSP 1er niveau de qualification, tandis que les marchés qualifiants s'adressent davantage à des publics déjà diplômés.



RÉALISATIONS : **26 739 bénéficiaires** « marchés qualifiants » étaient recensés entre 2018 et 2020 dans les bases de données, répartis dans 2 889 sessions de formation (pour une durée moyenne de 9 mois environ). Le dispositif est mobilisé par des publics majoritairement masculins (61 %), de plus de 26 ans (52%) et pour près d'un quart (24,2%) de jeunes de moins de 26 ans.

L'ÉVALUATION : POURQUOI ET COMMENT ?

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation des Marchés Qualifiants s'inscrit dans le cadre du **programme d'évaluation de la politique régionale de formation professionnelle, dans une démarche d'amélioration en continu**. L'évaluation a été lancée en janvier 2021 afin d'identifier les axes d'évolution dans le cadre des campagnes à venir.



LA MÉTHODE

Le champ



Période étudiée :
Janv.2018 à Déc.2020



Analyse globale : sur l'ensemble du territoire néo-aquitain



Zoom sectoriel :
Animation-Sport et Agriculture

Les questions clés



Pertinence : En quoi les marchés qualifiants répondent-ils aux besoins des publics, des territoires, des secteurs économiques et s'adaptent-ils aux évolutions ?



Cohérence : Dans quelle mesure les marchés qualifiants s'articulent-ils avec les autres dispositifs de formation portés par la Région et par les autres financeurs de formation ? Quelle articulation avec la stratégie économique de la Région ?



Efficacité de la mise en œuvre : Dans quelle mesure les marchés qualifiants sont-ils mis en œuvre de façon optimale ?



Efficacité auprès des acteurs et des publics : Dans quelle mesure les marchés qualifiants contribuent-ils à faire évoluer les pratiques des organismes de formation (OF) et partenaires ? Aves quels effets sur les parcours des bénéficiaires ?



Les outils de collecte des données

- **Entretiens avec les Directions du Pôle Formation** (Direction de l'Action Territoriale, Direction de l'Emploi et de l'Évolution Professionnelle, Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, Direction Appui à la Performance)
- **Analyse des données fournies par la Région**
- Analyse des résultats de l'**enquête auprès des stagiaires**
- **32 entretiens relatifs aux zooms territoriaux** (référénts territoriaux Région, Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Organismes de formation, stagiaires)
- **21 entretiens complémentaires** (référénts filière et ingénieurs formation de la Région, Cap Métiers, représentants de Branches, opérateurs de compétences, OF et associations, représentants État et consulaires)
- **Comités techniques** avec les équipes du Pôle Formation pour échanger autour des analyses et recommandations

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



LA RÉPONSE AUX BESOINS DES PUBLICS, TERRITOIRES ET SECTEURS

- Le processus de remontée des besoins et de construction de l'offre de formation se fait en plusieurs étapes, s'appuyant sur les spécificités des territoires (via les conférences territoriales de formation et les travaux d'animation conduits par la direction de l'Animation territoriale) et des secteurs (via les contrats régionaux de filières et les travaux des directions de la Région). La construction de l'offre ambitieuse ainsi la mobilisation conjointe de nombreux acteurs. L'évaluation a montré des enjeux liés à la complexité du processus de remontée des besoins et à des délais de construction de l'offre très contraints ne permettant pas toujours le déploiement complet du process.
- L'offre déployée répond globalement aux besoins des secteurs et territoires au moment de l'évaluation. Les prochaines commandes devront prendre en compte les besoins émergents à la suite de la crise sanitaire (décrocheurs universitaires / reconversions).
- L'évaluation a également mis en évidence un enjeu dans la construction de l'offre lié aux modalités d'achat « classiques ». Alors que la Région a fait le choix de faire valoir ses attentes sans en préciser finement le contenu, pour laisser place aux propositions des Organismes de Formation (OF) et à l'innovation, les OF ne s'en sont pas emparés. Cet écart est aussi lié aux modalités d'achat perçues comme peu incitatives des marchés qualifiants (financement limité de l'heure stagiaire, place de l'innovation peu valorisée dans les critères de sélection...).
- L'offre déployée semble par ailleurs marquée par les contraintes des OF et leurs plateaux techniques (lots infructueux) d'une part, et les arbitrages financiers de la Région, d'autre part.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS (SUITE)



L'ARTICULATION DES MARCHÉS QUALIFIANTS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE FORMATION

- L'évaluation montre une complémentarité réelle avec l'offre HSP : les publics cibles, les titres et diplômes proposés sont différents et clairement explicités. Cette cohérence théorique ne se traduit pas toujours dans les chiffres, avec peu d'orientation depuis HSP 1er niveau de qualification vers Marchés Qualifiants, liée aux choix des stagiaires (retour à l'emploi).
- Il existe une logique de parcours bien identifiée entre l'amont de la qualification (notamment le dispositif Amorce de parcours) et la phase qualifiante, permettant un parcours par étape pour les stagiaires.
- Les marchés qualifiants sont aujourd'hui bien identifiés par l'ensemble des acteurs de la région mais l'appropriation de l'offre reste variable selon les prescripteurs. Cela est lié principalement à la multitude de dispositifs existants (Régions, Pôle Emploi, OPCO, ...)
- L'articulation pourrait par ailleurs être renforcée avec l'offre de formation en apprentissage à la suite de la réforme de 2018. À ce jour, malgré la multitude d'instances existantes, ce travail de concertation sur les cartes de formation est insuffisamment conduit par les Opérateurs de Compétences (OPCO), branches et la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour garantir cette cohérence.
- Les objectifs conjoncturels des institutions, l'offre de service plus globale de Pôle Emploi ou portée par les Missions locales peuvent également complexifier l'accès à la formation qualifiante.



LES EFFETS DES MARCHÉS QUALIFIANTS SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION DE PARCOURS DE FORMATION

- Les pratiques en termes de sécurisation des parcours sont difficilement objectivables dans le cadre des travaux évaluatifs. Ce sujet n'est pas perçu comme un enjeu par les acteurs interrogés et semble assez peu travaillé dans les organismes de formation (au contraire peut-être des HSP avec le référent social). Il est noté des marges de progrès sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap par les organismes de formation et sur l'accompagnement social.
- Les études de cas sectorielles ont mis en avant des attentes fortes des organismes de formation sur l'innovation et l'ingénierie pédagogique. Les organismes de formation interrogés sont pour la plupart demandeurs d'une modalité d'achat et de commande qui permettrait une réelle innovation. Les freins actuels identifiés à ce travail portent surtout sur les délais de réponse et les modalités de financement des marchés qualifiants.
- En lien avec les constats sur les modalités d'achat, les pratiques semblent très rares en matière d'individualisation des parcours des stagiaires ou de modularisation dans les organismes de formation. L'individualisation va plutôt porter sur les « étapes » mobilisées (ex : Amorce de parcours ou un Certificat de Qualification Professionnelle puis une formation qualifiante) et très rarement sur le contenu et le déroulé des formations, sauf si les référentiels le prévoient déjà.



LES SUITES DE PARCOURS DES PUBLICS DES MARCHÉS QUALIFIANTS

- L'enquête auprès des stagiaires montre un niveau de satisfaction relativement élevé des stagiaires interrogés sur les modalités d'accueil en formation (note : 4,1/5) et les équipes de formateurs (note : 4/5), mais avec cependant un enjeu portant sur l'accompagnement vers l'accès à l'emploi (note : 3,2/5, légèrement inférieure à la satisfaction globale notée en moyenne 3,6/5).
- Le taux de réussite est élevé au diplôme à l'issue des formations (82% des répondants à l'enquête ont validé leur diplôme dont 12% en validation partielle) et selon les répondants, les formations favorisent l'acquisition de compétences nouvelles ou la reconversion professionnelle
- Dans un contexte de chômage pourtant élevé au moment de l'enquête (>10%), un taux de sortie positive de 69% a été observé avec 61% des stagiaires qui ont occupé un emploi dans les 6 mois suivant leur sortie de formation, et 8% qui ont poursuivi leur parcours sur une formation complémentaire. Une amélioration de la situation est relevée, entre 6 et 12 mois, et 12 mois après la formation avec respectivement des taux de sortie positive de 76% et 79%.

LES RECOMMANDATIONS

AXE 1 : POURSUIVRE LES TRAVAUX DE STRUCTURATION DES PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE L'OFFRE

1. Communiquer davantage auprès des équipes des différents services du Pôle Formation Emploi de la Région sur les objectifs stratégiques vers lesquels tendent les évolutions récentes au sein du Pôle
2. Garantir une meilleure coordination des services de la Région autour des questions de construction et de pilotage de l'offre de formation et des délais de préparation suffisants
3. Poursuivre / renforcer les efforts mis en place pour garantir l'articulation du Pôle Emploi Formation avec les autres Pôles et directions de la Région (dont le Développement Économique et Environnemental, la DATAR, l'Éducation et l'Orientation, la Commande publique)
4. Élaborer une cartographie de l'offre existante, en partenariat avec les autres financeurs de formation, en identifiant précisément les spécificités / plus-value des dispositifs régionaux. S'assurer de leur complémentarité et envisager le cas échéant des co-achats
5. Systématiser l'exploitation et élargir la réalisation des bilans de service fait pédagogiques auprès des organismes de formation afin de tirer des enseignements pour les prochains marchés. Communiquer davantage sur ces enseignements, dans le cadre des temps de construction de l'offre
6. Faire évoluer les outils partagés afin de se doter d'outils de pilotage efficaces de la politique menée dans le cadre des marchés qualifiants

AXE 2 : CONDUIRE UNE RÉFLEXION APPROFONDIE SUR LES MODALITÉS D'ACHAT

7. Travailler en lien avec la commande publique et la direction d'Appui à la performance pour identifier les pistes d'évolution du cadre des marchés qualifiants à partir de l'ensemble des possibles prévus par le code des marchés publics (interroger le niveau d'allotissement, les unités d'œuvre, la construction des bons de commande...)
8. Afin de favoriser la souplesse et l'adaptabilité, voire l'innovation et l'expérimentation, réfléchir à un processus de construction prévoyant une offre structurelle et une offre conjoncturelle, ainsi qu'un processus de réflexion « partenarial » plus poussé sur des marchés avec une volonté ou un besoin d'innovation plus marqué
9. Intégrer dans l'offre « Marchés Qualifiants » une offre de formation modulaire ou par des modules complémentaires sur des thématiques transversales (comme le numérique, la sensibilisation à la transition écologique ...) qui pourront être déclinés par les organismes de formation en lien avec les secteurs de formation
10. Poursuivre une réflexion d'ensemble sur les attendus en termes d'adaptation aux besoins et d'innovation, ainsi que sur la manière de les traduire dans les contenus des cahiers des charges, les modalités à privilégier, les moyens d'animation et d'accompagnement pour assurer leur déploiement.
11. Donner davantage de visibilité et de marge de manœuvre aux organismes de formation (communication du calendrier d'appels d'offres, extension du délai de réponse, systématisation de marchés sur 3 ans

AXE 3 : FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION ET LA SÉCURISATION DES PARCOURS DANS LES MARCHÉS QUALIFIANTS

12. Développer et favoriser de nouveaux parcours de formation s'appuyant sur une logique modulaire, permettant de compléter les formations existantes par rapport aux besoins actuels des entreprises du territoire
13. Renforcer l'accompagnement des publics en systématisant la mise en place d'un référent social dans les formations (si le référent handicap semble généralisé, le référent social, prenant en charge aussi la question de la mobilité, pourrait constituer une réelle plus-value
14. Anticiper les évolutions des profils des publics à venir à la suite de la crise sanitaire dans la construction de l'offre et les conditions d'accès définies (nouveaux publics bénéficiaires comme les décrocheurs universitaires ; reconversions professionnelles ; évolution du rapport au travail ...)
15. Poursuivre la réflexion sur l'attractivité des filières, renforcer les actions de valorisation des métiers, soutenir leur recrutement par des aides ciblées
16. Poursuivre les efforts entrepris pour favoriser l'accès des publics en situation de handicap à la formation en faisant le lien avec les modalités d'achat, pour leurs donner suffisamment de souplesse afin de favoriser des adaptations des durées de formation (temps partiel, parcours plus long, ...)
17. Renforcer l'accompagnement à la sortie, la préparation vers l'emploi